Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260226-2026_C_21-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-21 **Séance du 26 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Serge Gas à Pleine-Fougères, sous la Présidence de Denis RAPINEL, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents : DOLBOIS Jérôme - JOUQUAN Odile - MABILE Marie-Odile - GREGOIRE Charlotte (Dol de Bretagne) - THEBAULT Louis - PIGEON Sylvie - BRUNE Didier (Pleine-Fougères) - COMMEREUC Sylvie - BOURDAIS Olivier (Baguer-Morvan) - DUGUEPEROUX Sylvie - GUILLOUX David - MASSON Eliane (Baguer-Pican) - DAVY André (Broualan) - RAME PRUNAUX Sylvie (Epiniac) - BEREST Audrey (Cherrueix) - FAUVEL Christine - VIGOUR David (La Boussac) - SOLIER Marie-Elisabeth - ROBINARD Didier (Mont-Dol) - MAINSARD François - CAILLET Marie-José (Roz-Landrieux) - FAMBON Christophe - HENRI Marie-Jeanne (Roz-sur-Couesnon) - GOBICHON Jean-François (Saint-Broladre) - HERY Jean-Pierre (Saint-Georges de Gréhaigne) - BATHELLIER Nicolas (Sains) - LEPORT Louis (Saint-Marcan) - CHAPDELAINE Rémi (Sougéal) - LEJANVRE Jeanine (Trans La Forêt) - BARATAUD Clarisse (Le Vivier-sur-Mer)

Absents excusés : LEBRET Gilles (procuration à BOURDAIS Olivier) - TRECAN Marilyne (procuration à THEBAULT Louis) - DUFEU Gérard suppléant indisponible (procuration à LEJANVRE Jeanine) - TAILLEBOIS Jean-Michel (procuration à BEREST Audrey) - VETTIER Arnaud (procuration à BARATAUD Clarisse) - COADIC Xavier - LEVERGNEUX Julien - DESPRES Jean-Louis - COLUSSI Delphine - CHEREL Stéphanie

Secrétaire de séance : **Marie-José CAILLET**

Convocation en date du 17 février 2026

Pôle Ressources – Service Finances - Approbation des comptes financiers uniques 2025 - Budget Assainissement Non Collectif /7.1 Décisions budgétaires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin 2026 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

VU l'avis favorable de la Commission « Finances », en date du 6 février 2026, proposant d'adopter le compte financier unique du budget annexe Assainissement Non Collectif de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel, pour l'exercice 2025,
VU l'avis favorable du Bureau en date du 17 février 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, celui-ci se retirant de la séance,
Sous la Présidence de Monsieur Louis THEBAULT nommé à cet effet,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
DECIDE

- D'ADOPTER le compte financier unique 2025 du Budget annexe Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel tel que présenté ci-dessous,

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260226-2026_C_21-DE

Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
Communauté de Communes

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT
DEPENSES DONT RESULTAT N-1 REPORTE	125 482.58 € *34 790.75 €*	126 338.31 €
RECETTES DONT RESULTAT N-1 REPORTE	36 300.00 €	175 320.21 € *112 598.90 €*
RESULTAT	**- 89 182.58 €**	**48 981.90 €**

- **DE CHARGER** Monsieur le Président de la Communauté de communes et Monsieur le Comptable Public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Date de publication, le 27 février 2026,
Certifié exact,

La Secrétaire de séance
Marie-José CAILLET

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 27 février 2026,

Le Président,
Denis RAPINEL

Pays de Dol
COMMUNAUTE DE COMMUNES
du Mont St-Michel